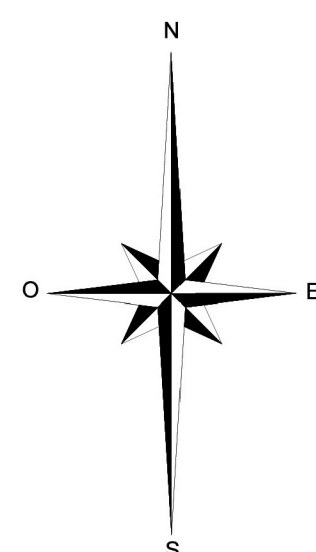
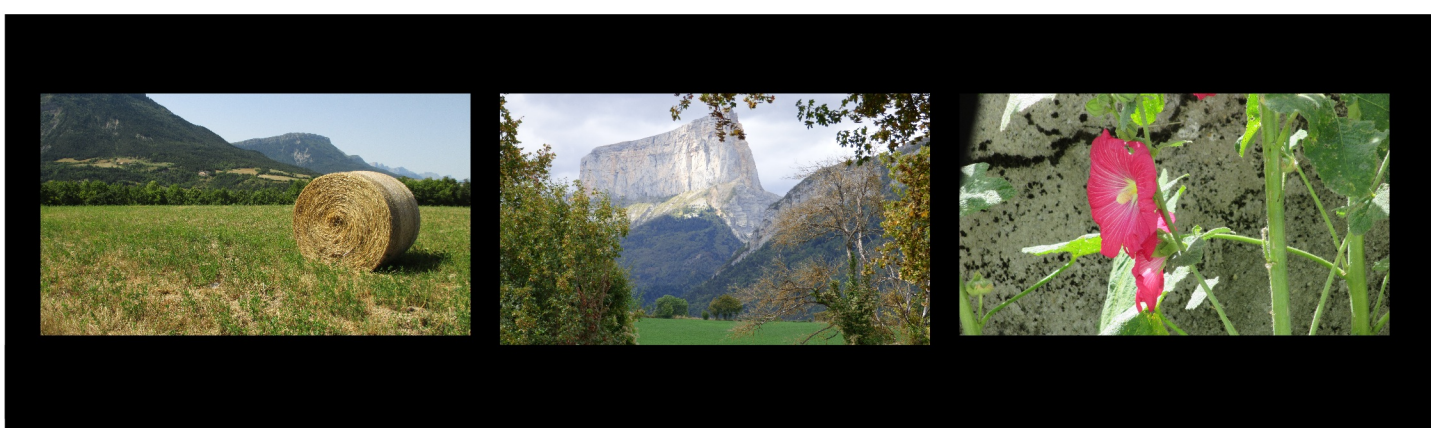


Département de l'Isère
Commune de CLELLES

PLAN LOCAL D'URBANISME



Pièce n°3A-3: Règlement graphique - CARTE DES CONTRAINTES

Echelle 1/7500

PLU arrêté le : 24 octobre 2019
PLU approuvé le : 18 mai 2021

altereo

Altereo - G2C Territoires
Europarc
7, rue Pascal
69500 BRON

Prise en compte des risques naturels
Secteurs soumis à des risques naturels (carte R111-3) - Se reporter aux annexes du PLU
Secteur soumis à des risques naturels - Constructibilité sous conditions prédéfinies par le règlement type
Secteur soumis à des risques naturels - Inconstructibilité en dehors des exceptions prédéfinies par le règlement type

